

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

Le 11 décembre 2025, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 4 décembre 2025

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie (arrivée au point 4), Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme CIRET Delphine, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mme DE SOUSA Cidalia, Mr DUENAS Bastian, Mr HEDE Yoann et Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés :

- Mr AGDOJAN Jonas,
- Mme BRAGA Cynthia avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie,
- Mr DE GALBERT Alain,
- Mme DIAS Pascale,
- Mme HARDY Natacha avec procuration à Mme BAILLEUL Laure,
- Mr PTAK Frédéric.

Secrétaire de séance : Mr FOUGERE Jany

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h15
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Création d'une Rue au Champ Cornu :

Le maire explique à son conseil que la deuxième partie du lotissement Rue du Champ Cornu va commencer. Il informe son conseil qu'il faudra créer une voie pour desservir les maisons en deuxième ligne : il propose de nommer cette voie « Impasse du Champ cornu ». Il demande également à son conseil d'y réfléchir et que ce point sera remis à l'ordre du jour lorsque le permis de lotir ou d'aménager sera déposé.

2 – : Délibération pour rectification des amortissements erronés passés sur les années antérieurs :

Le maire explique que le conseiller aux décideurs locaux s'est rendu compte que la construction de la salle des fêtes était amortie depuis 1995 en dépense pour les travaux et en recette pour les subventions, à tort.

Par conséquent, il a proposé à monsieur le Maire une délibération afin de régulariser ces écritures d'amortissement et de stopper l'amortissement comme suit :

En dépense :

- Compte 1311 : 5 843.88 €
- Compte 1312 : 12 856.46 €

- Compte 1313 : 49 088.59 €
- Compte 1318 : 796.37 €
- Compte 13861 : 49 088.59 €

En recette :

- Compte 13911 : 4 708.94 €
- Compte 13912 : 10 359.76 €
- Compte 13913 : 39 555.51 €
- Compte 13918 : 796.37 €
- Compte 139361 : 39 555.51 €

Les comptes 13911, 13912, 13913, 13918 et 139361 seront régularisés par une dépense au compte 1068, le compte 1068 sera débité de 94.976.09 €, et les comptes 13911, 13912, 13913, 13918 et 139361 seront crédités respectivement de 4 708.94 €, 10 359.76 €, 39 555.51 €, 796.37 €, 39 555.51 €.

L'ensemble de ces écritures seront passées en interne par le conseiller au décideur local, une fois la délibération actée.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette délibération.

3 – Délibération pour la création d'un budget lotissement au 1^{er} janvier 2026 :

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'afin de débiter les travaux du lotissement « Avenue de Châteauroux », la commune doit créer un budget annexe « lotissement » avec une comptabilité de stock et assujetti à la TVA mensuelle. Ce budget sera existant jusqu'à la vente de la dernière parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent de créer un nouveau budget à l'unanimité. Et de l'assujettir à la TVA au 1^{er} janvier 2026.

4 – Contrats d'entretien pour le matériel de cantine et salle des fêtes :

Monsieur le Maire a demandé à la société Montagne des contrats d'entretien pour le matériel de cuisson, de froid et les électroménagers tel que les trancheuses, les centrales de lavage, les lave-vaisselles, les adoucisseurs...

Il présente le contrat de la salle des fêtes pour un montant de 620 € HT et le contrat pour la cantine pour un montant 1 470 € HT.

Il précise également que la commission de sécurité exige un contrat d'entretien pour la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil acceptent ces propositions de contrat et autorisent le maire à les signer.

5 – Projet éducatif territorial avec la communauté de communes Cœur de Berry :

Monsieur le Maire présente le projet éducatif territorial.

Ce dernier est signé entre les communes, la communauté de communauté Cœur de Berry, les représentants de l'Etat et les acteurs éducatifs locaux.

Le projet éducatif territorial :

- Constitue un facteur d'attractivité pour les familles : le bien vivre en Cœur de Berry,
- Donne un sens à l'action éducative, l'organise, l'interroge, la révise, l'évalue et la remplace dans un contexte mouvant, en lien avec l'actualité pour lui donner toute son efficacité,
- Favorise la co-éducation et la continuité éducative entre les micro-crèches, les écoles, les accueils périscolaires et de loisirs ainsi que l'accueil jeunes,
- Engendre des financements de l'Etat,
- Permet l'assouplissement réglementaire (taux d'encadrement desserrés, inclusion d'intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement),
Favorise la dynamique culturelle, sportive, citoyenne et la vie associative

Après échanges, le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion au projet et autorise le maire à signer.

6 – Fixation du prix de vente des parcelles acquises par la procédure des biens sans maître :

Monsieur le maire explique qu'il a reçu plusieurs demandes d'achat des biens sans maître et qu'il convient de fixer un prix de vente. Au total, 25 parcelles sont rentrées dans le patrimoine de la commune.

Il propose un prix de vente comme suit :

- Parcelle en zone agricole : 5 € le m²,
- Parcelle en zone constructible avec façade sur rue ou route : entre 15 à 20 € le m²,
- Parcelle en zone construction sans façade : entre 8 à 12 € le m².

Il précise que ces frais de bornage seront à la charge des acheteurs.

Après échanges, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces tarifs de vente et autorisent Monsieur le Maire a signé les actes de vente.

7 – Travaux d'enfouissement des réseaux dans diverses rues :

Monsieur le Maire présente les propositions de travaux qu'il a reçu du SDE 18 pour l'année 2026. Il s'agit d'enfouissement de réseaux électriques, d'éclairage publique et télécom.
Il expose les devis comme suit :

Enfouissements des réseaux « Allée du Château d'Autry »

- **Enfouissement réseau électrique :**
 - Coût HT : 30 000 €
 - Participation du SDE 18 : 80 % soit 24 000 €
 - Coût pour la commune : 6 000 € HT

- **Enfouissement réseau téléphonique :**
 - Coût pour la commune : 30 000 € HT

- Enfouissement restitution de l'éclairage public :
 - o Coût HT : 21 000 €
 - o Participation du SDE 18 : 50 % soit 10 500 €
 - o Coût pour la commune : 10 500 € HT

Enfouissements des réseaux « Impasse des Caillotières »

- Enfouissement réseau électrique :
 - o Coût HT : 65 000 €
 - o Participation du SDE 18 : 80 % soit 52 000 €
 - o Coût pour la commune : 13 000 € HT
- Enfouissement réseau téléphonique :
 - o Coût pour la commune : 11 000 € HT
- Enfouissement restitution de l'éclairage public :
 - o Coût HT : 28 000 €
 - o Participation du SDE 18 : 50 % soit 14 000 € HT
 - o Coût pour la commune : 14 000 € HT

Enfouissements des réseaux « Impasse des Gravoches » :

- Enfouissement réseau électrique :
 - o Coût HT : 50 000 €
 - o Participation du SDE 18 : 80 % soit 40 000 €
 - o Coût pour la commune : 10 000 € HT
- Enfouissement réseau téléphonique :
 - o Coût pour la commune : 5 500 € HT
- Enfouissement restitution de l'éclairage public :
 - o Coût HT : 21 000 €
 - o Participation du SDE 18 : 50 % soit 10 500 € HT
 - o Coût pour la commune : 10 500 € HT

Après échanges, les membres du conseil acceptent ces travaux et autorisent le maire à signer les devis. Le coût de ces travaux seront inscrits au budget 2026 en investissement sauf pour les réseaux télécom qui seront en fonctionnement.

8 – Cadeau pour les départs en retraite :

Le maire propose à son conseil que la commune offre un bon d'achat pour les départs en retraite des agents. Il propose un bon d'achat de 250 € dans le magasin de leur choix. Il propose de mettre en place ce dispositif au 1^{er} septembre 2025 afin que les 3 agents déjà partis puissent en bénéficier.

Après échanges, les membres du conseil acceptent cette proposition à l'unanimité ;


QUESTIONS DIVERSES :

➤ Rappel de date : Vœux du maire le 9 janvier 2026

➤ Le remplacement des caméras de vidéo surveillance avance petit à petit. La qualité est nettement supérieure aux anciennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

La secrétaire de séance



FOUGERE Jany

Publication par affichage le 7/03/26.

Le Maire



MORNAY Alain